

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Municipalité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Municipalité, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette s.e.n.c.r.l.

Mallette s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés
Trois-Pistoles, 8 juillet 2026
CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A113341

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024	
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	583 466	601 717	538 147
Investissement	2	234 126	213 049	646 193
	3	817 592	814 766	1 184 340
Charges				
	4	616 494	739 783	568 741
Excédent (déficit) lié aux activités				
	5	201 098	74 983	615 599
Moins : revenus d'investissement	6 (	234 126)(	213 049)(	646 193)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales				
	7	(33 028)	(138 066)	(30 594)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		153 890	125 642
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	22 606		
Remboursement de la dette à long terme	10 (	7 700)(	7 700)(	7 500)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	75 106)(	8 368)(	6 578)
Excédent (déficit) accumulé	12	93 228	54 121	9 320
Autres éléments de conciliation	13		2 700	
	14	33 028	194 643	120 884
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales				
	15		56 577	90 290

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	351 006	328 651
Débiteurs	2	116 137	848 660
Prêts	3		
Placements de portefeuille	4		
Autres	5		
	6	467 143	1 177 311
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		720 336
Créditeurs et charges à payer	9	23 784	75 309
Revenus reportés	10	115 788	150 811
Dette à long terme	11	264 723	144 500
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12		
Autres	13		
	14	404 295	1 090 956
Actifs financiers nets (dette nette)	15	62 848	86 355
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	16	4 279 268	4 189 702
Autres	17	11 298	2 374
	18	4 290 566	4 192 076
Excédent (déficit) accumulé	19	4 353 414	4 278 431

Extrait du rapport financier, page S8

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	285 716	316 665
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Infrastructures municipales	2.1	27 840	28 217
▪ Fonds éoliens	2.2	10 320	10 320
▪ Bibliothèque	2.3	1 932	1 416
▪ Budget 2025	2.4		22 604
▪ Budget 2026	2.5	14 500	
▪ Surplus juridique	2.6	7 813	
	3	62 405	62 557
Réserves financières			
Service de l'eau	4		
Autres			
▪	5.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	6	5 000	5 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	7	18 488	18 488
Fonds local d'investissement	8		
Fonds local de solidarité	9		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	10	750	5 793
Autres			
▪ FIECLDET	11.1	34 639	33 784
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	12 (	)(	)
Financement des investissements en cours	13	(66 052)	(209 058)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	14	4 012 468	4 045 202
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	15		
	16	4 353 414	4 278 431

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	332 852	353 558
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	356 485	414 122

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	266 800	144 500
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6		
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	266 800	144 500

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Fonctionnement				
Taxes	12	385 124	389 286	366 026
Compensations tenant lieu de taxes	13	2 941	3 914	3 933
Quotes-parts	14			
Transferts	15	86 514	101 536	91 664
Services rendus	16	36 575	39 755	35 224
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	9 746	14 280	15 334
Autres	18	62 566	52 946	25 966
	19	583 466	601 717	538 147
Investissement				
Taxes	20			
Quotes-parts	21			
Transferts	22	234 126	210 002	646 193
Autres	23		3 047	
	24	234 126	213 049	646 193
	25	817 592	814 766	1 184 340

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale	1	244 130	240 843	15 718	256 561	203 167
Sécurité publique						
Police	2	35 542	35 542		35 542	35 114
Sécurité incendie	3	3 846	4 413	833	5 246	4 249
Autres	4	5 027	1 922	3 809	5 731	7 786
Transport						
Réseau routier	5	103 715	123 178	58 828	182 006	130 736
Transport collectif	6	5 492	492		492	7 160
Autres	7	16 941	11 987		11 987	
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8					
Matières résiduelles	9	33 304	28 859	4 926	33 785	29 945
Autres	10					
Santé et bien-être	11	8 426	10 669		10 669	5 143
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	22 573	11 930	2 358	14 288	10 882
Promotion et développement économique	13	15 996	15 727		15 727	15 564
Autres	14	49 126	23 551		23 551	238
Loisirs et culture	15	59 941	46 362	67 418	113 780	111 730
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	12 435	30 418		30 418	7 027
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	616 494	585 893	153 890	739 783	568 741
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		153 890 (	153 890)		
	21	616 494	739 783		739 783	568 741

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	213 049	646 193
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	246 156)(	859 107)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	)(	)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	130 000	
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	8 368	6 578
Excédent accumulé	6	37 746	3 277
	7	(70 042)	(849 252)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	143 007	(203 059)

Extrait du rapport financier, page S14

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- 67 ☐ ☒
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 68 _____ \$
- b) autres formes d'aide 69 _____ \$
10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?
- 70 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 71 _____ \$
11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?
- 72 ☐ ☒
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?
- 73 ☐ ☐
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2025 74 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2025
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2025
- 75 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2025 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD
- 76 _____ 56 468 \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 77 _____ 27 106 \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 78 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 79 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 80 _____ 55 400 \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 81 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 82 _____ \$
 - Systèmes de drainage 83 _____ \$
 - Abords de routes 84 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 85 _____ 55 400 \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 86 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 87 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 88 _____ 82 506 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

- e) Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants, si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 85 et 87), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2025 (ligne 76), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

89 _____

b) Date d'adoption de la résolution

90 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

91 ☒ ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

92 19-11-09-04

b) Date d'adoption de la résolution

93 2019-11-09

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

94 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

95 _____